Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110122-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREAL-SOUS-MONTFORT

Nombre de membres	
Afférents	29
Présents	21
Votants	25

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Bréal-sous-Montfort dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Audrey GRUEL, Maire,

Présents : Gérard BERRÉE, Dominique BOISSEL, Bruno BOURGEOIS, Anne BRIONNE, Sophie CHAPRON, Christophe CHEVALIER, Stéphanie DUMAND, Véronique DUTAY, Ludovic GARCIAS, Audrey GRUEL, Roland HERCOUET, Alexandre LETERME, Antoine MAILLARD, Pascal MOISAN, Sophie RICHARD, Catherine ROBIN, Sabine ROULLET, Joël TARDIF, Thierry THOMAS, Nicolas VERON GRUAU, Valérie BERRÉE

Excusés ayant donné procuration : Anaïs ANGÉ à Dominique BOISSEL, Sonia JEAN-MARIE à Catherine ROBIN, Sylvie LEROY à Audrey GRUEL, Thomas SANDER à Antoine MAILLARD

Absents : Céline AMELINE, Daniel GUÉRARD, Anthony LEBORGNE, Chantal PERSAIS

A été nommée secrétaire : Sophie CHAPRON

2026-0110-122 – Affaires Générales : attribution d'une subvention de 300 € à l'association « Les Songes Élémentaires »

Dans le cadre de ses activités, l'association « Les Songes élémentaires » mobilise régulièrement des bénévoles dont l'engagement contribue à la mise en œuvre de ses actions.

Afin de participer aux frais engagés à l'occasion de la mobilisation de ces bénévoles, la commission Vie associative du 08 septembre 2026 propose que la commune contribue à la prise en charge des repas du midi qui leur sont destinés, ce dans le cadre de la fête du jeu du 14 novembre coorganisée avec la municipalité.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à l'association « Les Songes élémentaires » une enveloppe d'un montant de 300 €**,** destinée à contribuer à la prise en charge des repas du midi des bénévoles mobilisés dans le cadre de la Fête du jeu.

Cette participation vise à soutenir l'engagement bénévole et à accompagner l'association dans la réalisation de ses actions.

La commission Vie associative du 08 septembre 2026, réunie préalablement à la séance du Conseil municipal, a émis un avis favorable à l'attribution d'une enveloppe de 300 € à l'association « Les Songes élémentaires », destinée à contribuer à la prise en charge des repas du midi des bénévoles mobilisés dans le cadre de la Fête du jeu.

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 035-213500374-20261001-DCM20260110122-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'attribution d'une enveloppe de 300 € à l'association « Les Songes élémentaires » ;
- Précise que cette enveloppe est destinée à contribuer à la prise en charge des repas du midi des bénévoles mobilisés dans le cadre de la Fête du jeu ;
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal
- Autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Résultat du vote : pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire
Audrey GRUEL

Le Secrétaire de séance
Sophie CHAPRON